Ville de Brownsburg-Chatham
Province de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-10-2016

Prenez avis que :

- le Règlement numéro 197-10-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « Abri forestier » dans une zone agricole, agroforestière ou rurale et de l'encadrer par des dispositions réglementaires et apporter des corrections aux normes visant l'établissement de la marge avant relative à l'implantation d'un bâtiment dans un secteur construit, aux normes d'implantation d'un spa et aux normes de sécurité d'une piscine, adopté par le Conseil municipal le 10 janvier 2017, est entré en vigueur le 27 mars 2017, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 7e jour d'avril 2017.

Sonja Lauzon
Directrice du Service des travaux publics
et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 7 avril 2017 ainsi qu'une copie dans le journal L'Argenteuil dont la parution sera le 7 avril 2017 et ce, conformément à l'article 345 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7e jour d'avril 2017.

Signé : _____
Sonja Lauzon
Directrice du Service des travaux publics et directrice générale adjointe